

Guide des dispositifs pour le jeu vidéo

Dispositif (*)	Etes-vous éligible ?	Votre demande est-elle éligible ?	Quel est le montant de l'aide éligible ?
Aide au jeu vidéo	<p>- Société commerciale (SAS, SCIC, SA, SARL, etc.), située en Région (sauf pour les prestations), non contrôlée par des capitaux extra-européen et dont les dirigeants et la majorité des administrateurs sont de nationalité française, ressortissants d'un Etat européen ou titulaires d'une carte de résident en France</p> <p>Siège social en région Occitanie</p>	<p>- Tout jeu vidéo en ligne, hors ligne, sur console, téléphone mobile, PC, réseaux sociaux</p> <p>- Jeu vidéo destiné à la commercialisation</p> <p>- Jeu vidéo ne comportant pas de séquences pouvant faire l'objet d'une classification PEGI 18 (destiné aux adultes)</p> <p>- Projet ne devant pas être financé majoritairement par les fonds publics</p> <p>Exclusion :</p> <p>- Jeux dits « pay to win »</p> <p>- Serious game</p>	<p>- Aide au prototypage : 50 000€ maximum</p> <p>- Aide à la production (création et développement de propriétés intellectuelles) : 150 000€ maximum</p> <p>- Aide à la prestation : 150 000€ maximum</p>